



27 avril 2026

CONTEXTE

Besoin de communication issu des échanges autour de la Plateforme d'accompagnement



OBJECTIFS

- Faire lien
- Transmettre des informations
- Permettre des remontées de besoin des acteurs

CONTENU

- Informations et actualités du secteur
- Observation sociale
- Remontées et échanges
- Présentation par un partenaire de son dispositif



1H



Tous les deux mois




PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE

TOURAINES
LE DÉPARTEMENT 


SIAO
37

**Actualités
du secteur**



Rue et logement

**Observation
sociale**



OU

**Présentation
d'un dispositif**



**Remontées et
échanges**





Rue et logement

Actualités du secteur



Actualités : la fin du Plan Hiver 2025-26



Places HU

Maintien du CTRO : 90 pl. familles

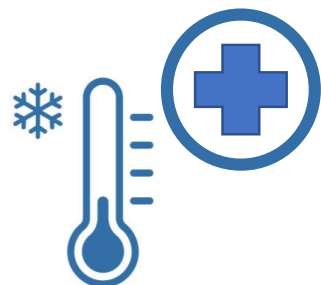
~~Ouverture Accueil de nuit : 25 pl. familles et femmes seules~~

Renfort du dispositif hôtelier



Maraudes

~~Chaque dimanche pendant toute la période hivernale~~



Dispositions en cas de Grand froid

~~Renfort des maraudes~~

~~Ouverture de gymnase (Joué les Tours)~~

~~Renfort du dispositif hôtelier~~

Actualités : Hébergement intercalaire Maginot



70 places

Orientation
115

Mise à l'abris de 17h à 8h30 et en journée les mercredis, week-ends, jours fériés et vacances scolaires

Equipe EMERGENCE



Rue et logement



Actualités : Accueil de jour La Barque



Difficultés ressources humaines

Problématiques structurelles du bâti



Gestion bénévole
Implication des personnes accueillies et des administrateurs et bénévoles de l'association



Groupe de travail
Création d'un cahier des charges départemental des accueils de jour



Appel à projet
Création d'un nouvel accueil de jour



Actualités : Place EHPAD Henry Dunand



1 place



Orientation

SIAO + Via trajectoire



Soins, animation, restauration,
sécurité



GIR 1, 2, 3 ou 4

Actualités : Place EHPAD Henry Dunand



Accès prioritaire par le SIAO



Profil

Situation de dépendance : GIR 1, 2, 3, 4



Rencontrant un frein administratif pour l'accès à l'EHPAD : accès aux ressources en cours, aide sociale, etc.



A la rue, en structure d'hébergement ou en logement accompagné

Actualités : Nouveau formulaire DALO



Contexte de la réforme

Un arrêté du 27 février 2026 a mis à jour ces formulaires pour :

- moderniser les démarches
- harmoniser DALO / DAHO
- améliorer l’instruction par les commissions

CERFA 15036/37 01

The image shows the top portion of the CERFA 15036/37 01 form. It includes the title 'Recours amiable devant la commission départementale de médiation en vue d'une offre de logement' and the CERFA logo. The form is divided into sections: '1. Identité du requérant' with fields for name, date of birth, and marital status; '2. Numéro unique d'enregistrement de la demande de logement social'; and '3. Nationalité du requérant' with questions about French nationality and residence status. A large green arrow points from this form towards the right.

CERFA 15036/37 02

The image shows the top portion of the CERFA 15036/37 02 form. It includes the title 'Recours amiable devant la commission de médiation en vue d'une offre de logement' and the CERFA logo. The form is divided into sections: '1. Votre identité' with fields for name, date of birth, nationality, and contact information; and '2. Votre numéro unique d'enregistrement de votre demande de logement social'. The form is more compact and modern in design compared to the first one.

Actualités : Nouveau formulaire DALO



Ce qui ne change pas

Les conditions DAHO/DALO :

- Critères de priorité
- Délais : 3 mois pour un DALO et 6 semaines pour un DAHO
- Rôle de la commission

Le formulaire et la procédure changent mais pas le droit

Actualités : Nouveau formulaire DALO



Ce qui change

La structure du formulaire Sections plus claires

5. Démarches préalables au recours amiable devant la commission de médiation

5.1. Suites données à votre demande de logement social
Indiquez auprès de quel organisme ou service vous avez déposé une demande (organisme d'habitation à loyer modéré -HLM-, société d'économie mixte -SEM-, commune, préfecture,...)

Avez-vous déjà eu une ou des propositions de logement social ? Oui Non

Si non, cochez les cases ci-dessous correspondant à votre situation :

Un refus de votre demande vous a été notifié par un bailleur social

Sur quels motifs ce refus était-il fondé :
► Joignez une copie de la lettre ou des lettres de refus des bailleurs sociaux (facultatif).

Vous avez eu connaissance de l'ajournement de votre demande par la commission d'attribution d'un bailleur

Vous n'avez reçu aucune réponse du bailleur

Si oui, indiquez ici pour chaque proposition sa date et le nom de l'organisme qui vous l'a faite :

Avez-vous refusé une ou des propositions de logement social ? Oui Non

Pour quelles raisons avez-vous refusé ces propositions ? (indiquez pourquoi (plusieurs motifs possibles) :

Localisation Taille du logement Montant du loyer et des charges

Autre motif Préciser

► Joignez une copie de votre ou de vos lettres de refus (facultatif).

- Situation actuelle
- Démarches déjà réalisées
- Critères d'urgence / priorisation
- Cases à cocher plus précises
- Réduction des champs à rédaction libre

Actualités : Nouveau formulaire DALO



Ce qui change

Des priorités mieux encadrées Catégorisation précise des situations

9. Situations motivant le recours amiable

Cochez parmi les cases 9.1 à 9.8 celle qui correspond à votre situation.
Si vous êtes concerné par plus d'une situation, cochez les cases correspondantes.

9.1 Vous êtes dépourvu(e) de logement

Habitez-vous dans un local qui ne peut pas être considéré comme un logement ? Oui Non

Précisez la nature de ce local : hôtel, camping, abri, garage, véhicule, squat, autre

► Joignez un document démontrant que vous êtes dépourvu de logement
Exemples : reçu du camping ou d'un hôtelier, attestation d'un travailleur social ou d'une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, attestation de domiciliation postale...

Si ce local est un hôtel, indiquez si vous payez un loyer : Oui Non

Si non, le loyer est-il payé par des services sociaux : Oui Non

Si oui : ► Joignez le cas échéant un justificatif de la prestation versée fourni par la CAF ou la MSA

9.2 Vous êtes hébergé(e) chez un particulier

Les personnes qui vous hébergent sont-elles

Vos parents Vos enfants Un autre membre de votre famille

Les personnes qui vous hébergent vivent-elles aussi dans le logement où elles vous hébergent ? Oui Non

Indiquez le nombre total de personnes habitant dans le logement

Indiquez la surface et le nombre de pièces de ce logement

Dans tous les cas, précisez ici le nom et l'adresse des personnes qui vous hébergent, et depuis quelle date elles vous hébergent :

► Joignez un document attestant de votre situation d'hébergement.
Exemples : attestation de la personne qui vous héberge, attestation d'un travailleur social ou d'une association...

- Sous catégories : hébergement chez un tiers ≠ hôtel ≠ à la rue
- Meilleure qualification du niveau d'urgence

Actualités : Nouveau formulaire DALO



Ce qui change

Les pièces justificatives

- Checklist obligatoire
- Lien explicite entre justificatif et situation

Les informations sur le ménage

Précision des informations demandées

- Situation administrative détaillée
- Handicap / vulnérabilité mieux identifiées
- Liens familiaux clarifiés

Actualités : Nouveau formulaire DALO



Ce qui change

Les démarches préalables

- Preuve de DLS
- Démarches auprès du SIAO
- Justificatifs de refus

Dématérialisation

- Saisie en ligne
- Automatisation du traitement

Harmonisation des formulaires DAHO - DALO

Actualités : Nouveau formulaire DALO



Ce qu'il faut retenir

Le DALO est un RECOURS

Prise en compte des démarches précédemment effectuées

Importance des justificatifs

Délais anormalement long de 12 mois dans le 37, évolutions à venir.

Rôle du travailleur social

Actualités : Nouveau formulaire DALO



Pour en savoir plus

Notice d'utilisation adossé au formulaire

FRETIER Marielle - marielle.fretier@indre-et-loire.gouv.fr

Cheffe de service accès au logement social

Pôle Service Public de la Rue au Logement | DDETS 37

Tel : 02.47.31.17.96

Actualités : Décret Kasbarian



Modifie les seuils de déclenchements d'une situation d'impayés de loyer (dette de plus de 450€ loyer et charge ou cumul de 3 mois d'impayés quelque soit le montant.)

Pose le principe du maintien de l'allocation logement en cas d'impayé de loyer, y compris lorsque le bail est résilié

La parution du décret permet au plan local de finaliser :

Acte la suspension de l'allocation logement par une commission spécifique en cas de mauvaise foi avérée ou de troubles de jouissance établis par décision judiciaire.

➤ Charte de prévention des expulsions locatives

➤ Le règlement intérieur CCAPEX

Actualités : Places en résidences sociales jeunes



Rue et logement

AJH

Métropole de Tours,
Langeais, Montlouis,
Montbazou

CLAAC

Chinon
Avoine

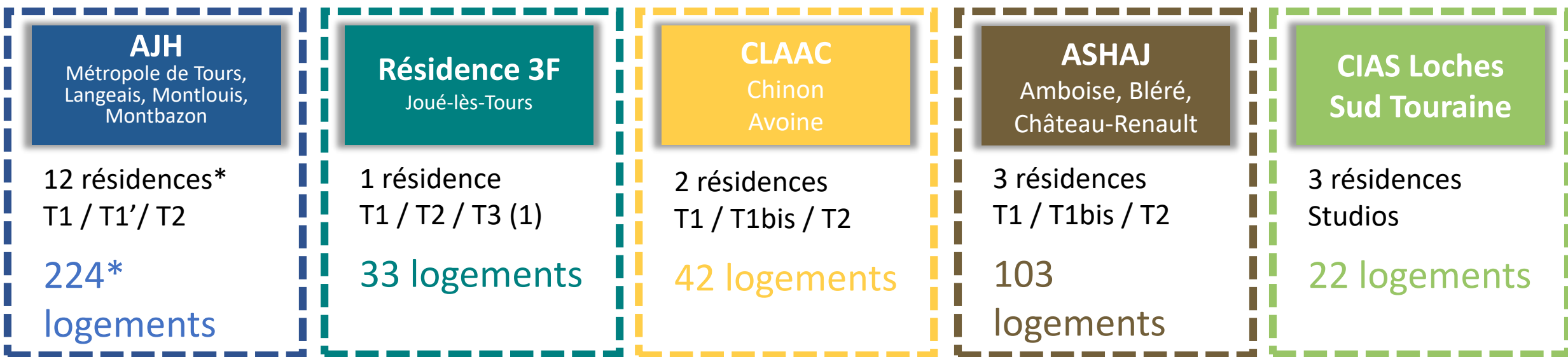
Résidence 3F
Joué-lès-Tours

ASHAJ

Amboise, Bléré,
Château-Renault

CIAS Loches
Sud Touraine

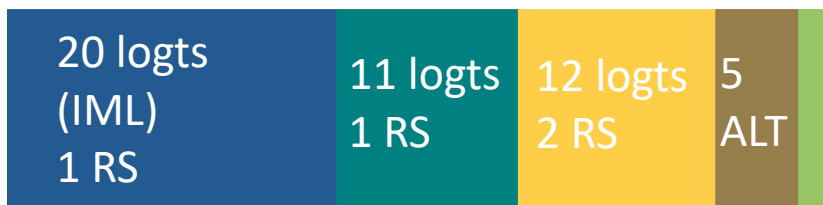
Offre globale des résidences sociales jeunes et CP



*+ 46 places à l'hôtel de l'alternance d'AJH

Contingent Etat : via demande SI SIAO

Au
31/12/2025 :



2 logts
1 RS

424
logements
pour les
30 ans en

Perspectives
2026 :



2 logts
1 RS

Evolution du CP « résidences sociales jeunes » en 2026

Perspectives
2026 :



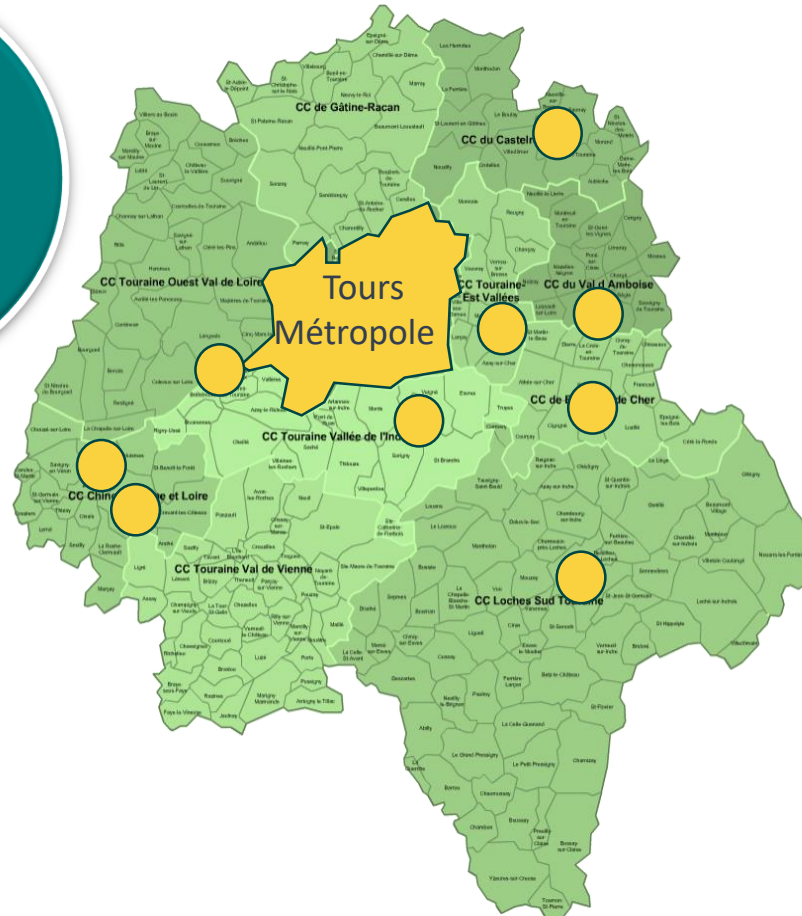
Plus de places
SIAO et meilleur
maillage du
territoire
en 2026

2025

50 logements,
6 résidences,
6 communes
5 logements ALT

Tours
Joué-lès-Tours
Amboise

Loches
Chinon
Avoine



2026

116 logements (+66)
17 résidences (+12)
12 communes (+6)
5 logements ALT

Tours (4)
Joué-lès-Tours (3)
Amboise
Loches
Chinon
Avoine

La Riche
Montlouis
Langeais
Montbazou
Bléré
Château-Renault

Résidences sociales jeunes : Le public cible du CP

Conditions nécessaires :

- Âgé de 18 à 30 ans (sortie à 30 ans max.)
- Avec des ressources minimales (rémunération, ARE, gratification, AAH...)
- Possédant ses derniers avis d'imposition
- N'ayant pas besoin d'un accompagnement important (veille sociale)
- Sans enfant à charge *
- Sans animal

Profil socio-professionnel :

- Jeunes travailleurs en situation de précarité
- Jeunes en rupture familiale ou sociale
- Jeunes en situation de décohabitation
- Jeunes en parcours d'insertion (formation d'insertion, alternance, apprentissage)
- Sortant de dispositifs (ex. CHR) ou d'institutions
- Jeunes autonomes en situation de handicap

Les résidences sociales ne sont pas adaptés aux personnes :

- Présentant une détresse psychique importante
- Très désocialisées, voire marginalisées
- Avec un besoin important d'accompagnement social

Parcours de la demande en résidence sociale jeunes



Logement du contingent disponible

- Gestion en stock
- Information de l'opérateur au SIAO par mail en amont

Rencontre du candidat

- Rencontre
- Etude du dossier
- Passage en CAL
- Acceptation/refus sur SI SIAO

Demande au SIAO

- Par un travailleur social
- Sur SI SIAO

CUI

- Commission hebdomadaire
- Mise sur liste d'attente

Recherche de candidat par le SIAO

- Sur la liste d'attente
- Contact avec le prescripteur
- Mise à jour de la demande par le prescripteur

Orientation du candidat

- Dans un délais de 8 jours maximum
- Transmission via SI SIAO du dossier
- *Si absence de candidat dans les 8 jours, entrée directe possible par l'opérateur (public PDHH à privilégier)*

Parcours de la demande en résidence sociale jeunes

Rencontre du candidat

- Rencontre
- Etude du dossier
- Passage en CAL
- Acceptation/refus sur SI SIAO

Arrivée du ménage

- Entrée dans les lieux et date renseignée sur SI SIAO
- *Si entrée autre, immobilisation du logement*

Suivi du parcours

- Possibilité des opérateurs à solliciter le SIAO en cas de besoin

Sortie du ménage

- Information sur SI SIAO de la sortie et de la disponibilité du logement

Orientation du candidat

- Dans un délais de 8 jours maximum
- Transmission via SI SIAO du dossier
- *Si absence de candidat dans les 8 jours, entrée directe possible par l'opérateur (public PDHH à privilégier)*



Suivi du parcours

- Rencontres bi-annuelles de coordination

Actualités : Formations SIAO



Point
INFO 

Rue et logement

Travailleurs
sociaux non initiés

Nouveau!
Travailleur social
expérimenté

Logiciel SI SIAO

3H

- Appréhender le parcours de la demande
- Apprendre à enregistrer une demande, la transmettre, la compléter, faire des mises à jour, paramétrer son compte pour recevoir des notifications
- Se familiariser avec les dispositifs à la main du SIAO

Dispositifs d'insertion et évaluation: de la rue au logement

3H30

- Présentation des missions et le fonctionnement du SIAO,
- des principes du Logement d'abord,
- des dispositifs d'urgence, d'insertion et d'accompagnement d'Indre et Loire,
- des attendus du SIAO en matière d'évaluation approfondie,

Mise à jour des connaissances

2H

- Présentation des nouveaux dispositifs à la main du SIAO
 - Des mises à jour du logiciel SI SIAO
- Contenu variable en fonction des attentes des participants et de leur niveau de connaissance!

Actualités : Formations SIAO



Rue et logement

Nouveau!

Formation au logiciel et mode de coordination avec le SIAO

3H – Formation auprès de l'équipe globale

- Apprendre à traiter une orientation du SIAO sur le logiciel : accepter, réaliser l'entrée ou le refus motivé, réaliser des sorties
- Comprendre le parcours de la demande et savoir gérer les difficultés à contacter les personnes, les répercussions d'un refus structure sur la demande
- Effectuer les mises à jour dans le cadre des commissions de suivi de parcours

Evolution de l'offre de formation à destination des nos partenaires de la veille sociale : hébergement, accueil de jour, maraude sociale



Rue et logement

Présentation d'un dispositif



Présentation d'un dispositif : les PASS



Les Permanences d'Accès Aux Soins de Santé



Les PASS : définition



- offre un accès aux soins et un accompagnement sanitaire et social aux patients dans la perspective d'une intégration dans l'offre de soins de droit commun ; (dispositif passerelle)
- dispense des soins qui ne sont pas soumis à facturation pour des patients qui ne bénéficieraient pas d'une couverture sociale au moment de la réalisation des actes ;
- agit à la fois au sein de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci pour faciliter le repérage et la prise en charge des patients en situation potentielle de fragilité, en construisant des partenariats institutionnels élargis.

Les grands principes des PASS

Qui ?

Le CHRU

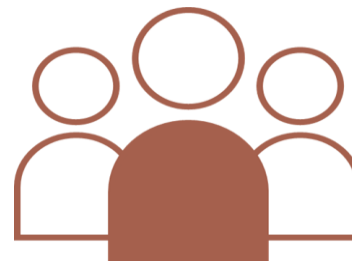


Hôpital



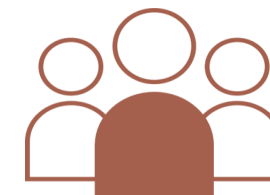
Acteurs du soin

Les PUBLICS



Personnes en situation de précarité avec des besoins de soins en ambulatoire

Absence de couverture sociale
Reste à charge
Difficultés à s'orienter dans le système de soins, désocialisation,...



Les PASS



Rue et logement

GENERALISTE : PASS MCO



MEDECINE



CHIRURGIE



OBSTETRIQUE

GENERALISTE COMPLEMENTAIRE PASS MOBILE



SPECIALISEES

PASS MERE-
ENFANT



PASS PSY



PASS
BUCCODENTAIRE



Les PASS



Rue et logement

La PASS MCO

Quoi ?

Pour les patients



Consultation médicale
et paramédicale



Accueil

Entretiens sociaux – ouvertures de
droits



Délivrance de
médicaments



Accompagnement dans les
démarches de soins dans et à
l'extérieur de l'hôpital

Les PASS



Rue et logement

La PASS MCO

Quoi ?

Pour les professionnels



Professionnels
de l'hôpital



Partenaires extérieurs



Sensibilisation
Formation
Mise en place de
protocoles
Situations complexes



Soutien
Coordination des situations
complexes

Les PASS



La PASS MCO MOBILE

Quoi ?

L'EQUIPE



Médecin

Infirmier

Assistante de service
social

LES ACTIVITES



Créer du lien
Informer



Aller à la rencontre
Permanence dans les dispositifs
d'urgence



Consultation médicale
et paramédicale

Les PASS



Rue et logement

La PASS psy

Quoi ?



Mêmes missions que la PASS
MCO mais spécialisé dans les
troubles psychiques

Les PASS



Rue et logement

La PASS psy

Qui ?

Le public



Personne
présentant des
troubles psychiques

L'équipe



Médecin psychiatre
Infirmiers



Psychologue
Assistant de service
social



Secrétaire

Les PASS



Rue et logement

La PASS psy

Quoi ?

Pour les patients



Consultation médicale
et paramédicale



Délivrance de
médicaments



Accueil

Entretiens sociaux – ouvertures de
droits



Accompagnement dans les
démarches de soins dans et à
l'extérieur de l'hôpital

L'EMPPE : Equipe Mobile Psychiatrie Précarité Exclusion

Le public



Personne présentant des troubles psychiques (suspectés ou avérés)

Personnes en situation de grande précarité et d'exclusion

Quelque soit le statut administratif

L'équipe



Médecin
Infirmier



Psychologue
Assistant de service social



Secrétaire

Les PASS



L'EMPPE

Pour les patients



Accueil

Entretiens individuels



Groupes d'échanges ou de parole, ateliers thérapeutiques



Quoi ?

- Repérage
- Aller vers pour créer du lien social
- Evaluation des besoins
- Orientation vers le droit commun
- Accès aux soins
- Accompagnement

Comment ?



- Aller vers (maraude)
- Permanences dans les accueils de jour ou les hébergements d'urgence et les CHRS, LAM, LHSS
- Accueil dans les locaux de l'EMPPE

Les PASS



Rue et logement

L'EMPPE

Quoi ?

Pour les professionnels



Soutien aux équipes
de 1ères ligne
Sensibilisation



Interventions conjointes



Echanges et analyses conjointe de
pratiques

Les PASS / L'EMPPE

L'EMPPE



Repérage

Prise en charge des besoins en
santé mentale des personnes
en situation de précarité et
d'exclusion



Rue et logement

La PASS Psy

Accès aux soins avec
instauration ou
rétablissement des droits
sociaux

La PASS mère-enfant

Qui ?

Le public



Femmes
enceintes



Femmes
avec
nourrisson
<2 mois



Enfants
Isolés ou
accompagnés

L'équipe



Médecins: pédiatres,
gynéco-obstétriciens,
généralistes
Sage-femme
Infirmiers



Psychologue
Assistant de service
social



Puéricultrice
Auxiliaire de
puériculture

Les PASS

La PASS mère-enfant

Quoi ?

Activités



Consultation de suivi de grossesse



Accompagnement socio-éducatif



Consultations pédiatriques

Les PASS



Rue et logement

La PASS bucco dentaire

En cours ,,,

Les PASS



Rue et logement

Evolutions :

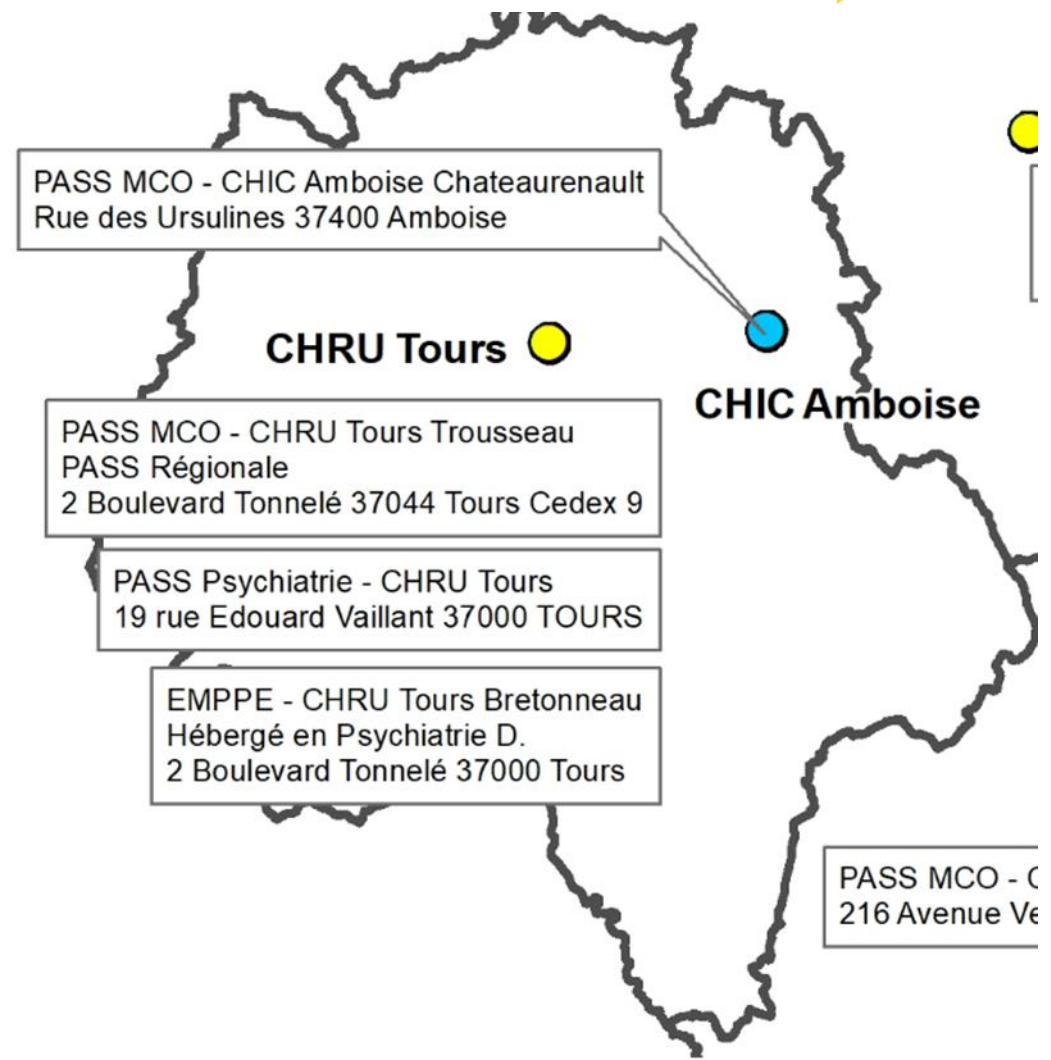
Création de la PASS Mère
Enfant (avril 2025)

Structures pivot migrants
primo-arrivants

Projets :

Planning des permanences
médicosociales

PASS Buccodentaire



Les PASS



PASS MCO

pass-amboise@chicacr.fr
02 47 23 33 39



MEDECINE



CHIRURGIE



OBSTETRIQUE

AMBOISE

pass@chu-tours.fr
02 47 47 78 60

PASS MERE-ENFANT

TOURS



PASS PSY

passpsy@chu-tours.fr
02 47 47 78 60



TOURS

EMPPE

emppe@chu-tours.fr
02 34 37 96 08

TOURS

Conclusion : A vos agendas !

Les prochains

15 déc. 2025

9 février 2026

27 avril 2026

22 juin 2026

24 août 2026

12 oct. 2026

14 déc. 2026

Point
INFO ⓘ

Rue et logement

2025 | 2026



@ Contacts

contact@SIAO37.fr
observation@SIAO37.fr

Merci
de votre attention